

Le Conseil Municipal est convoqué le VENDREDI 9 JUIN 2023 à 18H00 en Mairie.

### ORDRE DU JOUR

- Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 – Désignation des délégués du conseil municipal
- Retour sur la problématique du Gîte
- Entretien des chemins
- Autorisation pour l'ouverture de deux comptes « dépôt de fonds au trésor »
- Informations et communications diverses

Le Maire,

---

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 9 juin à 18 H, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LELOUEY Dominique, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM LELOUEY, ANDRE, LEMONNIER, HEURTEVENT, REVERT, LESCOT, ROUSTIAU, DOUASBIN formant la majorité des Membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. TAP (procuration donnée à LEMONNIER Nathalie), JORE (procuration donnée à LELOUEY Dominique)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DOUASBIN

**Désignation des délégués  
et de leurs suppléants en  
vue de l'élections des  
sénateurs**  
N°2023-02-01

Monsieur le Maire a donné lecture :

- 1°) des articles du Code électoral relatifs à l'élection des Sénateurs ;
- 2°) du décret fixant la date à laquelle les Conseillers Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023 ;
- 3°) de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseillers municipaux.

### ELECTION DU DELEGUE

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le Maire a ensuite invité le conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'UN DELEGUE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

- |                                                                                         |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ▪ nombre de conseillers présents et représentés à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0   |
| ▪ nombre de votants                                                                     | 8+2 |

|                                                   |     |
|---------------------------------------------------|-----|
| ▪ nombre de suffrages déclarés nuls pas le bureau | 0   |
| ▪ nombre de votes blancs                          | 0   |
| ▪ nombre de suffrages exprimés                    | 8+2 |
| ▪ Majorité absolue                                | 6   |

Ont obtenu :

Monsieur LELOUEY Dominique 10 voix

### **Proclamation de l'élection du délégué**

Monsieur LELOUEY Dominique, né le 10/02/1966 à CHERBOURG, domicilié 41, Le Bourg 50700 HÉMÉVEZ, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### **ELECTIONS DES SUPPLEANTS**

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le Maire a ensuite invité le conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de TROIS SUPPLEANTS.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

|                                                                          |     |
|--------------------------------------------------------------------------|-----|
| ▪ nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0   |
| ▪ nombre de votants                                                      | 8+2 |
| ▪ nombre de suffrages déclarés nuls pas le bureau                        | 0   |
| ▪ nombre de votes blancs                                                 | 0   |
| ▪ nombre de suffrages exprimés                                           | 8+2 |
| ▪ Majorité absolue                                                       | 6   |

Ont obtenu :

Madame DOUASBIN Corinne 10 voix

Madame ANDRE Karine 10 voix

Monsieur LESCOT Jean 6 voix

Madame LEMONNIER Nathalie 1 voix

### **Proclamation de l'élection des suppléants**

Madame DOUASBIN Corinne, née le 21/02/1966 à PARIS 11<sup>ème</sup> domiciliée 22, Le Bourg 50700 HÉMÉVEZ, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame ANDRE Karine, née le 28/12/72 à SUCY EN BRIE, domiciliée 1 Les Landes 50700 HÉMÉVEZ, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur LESCOT Jean, né le 20/02/51 à HÉMÉVEZ, domicilié 1 La Baronnerie 50700 HÉMÉVEZ, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### **Clôture du procès-verbal**

Le procès-verbal, dressé et clos, le 9 juin 2023 à 18 heures 30, en triple

exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

### **Problématique du gîte**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission de sécurité va donner un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du gîte. En effet, la loi oblige qu'un gardien soit toujours présent sur le site pour les ERP qui reçoivent plus de 15 personnes.

Des réservations sont déjà actées jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur le Maire propose de prendre la responsabilité de laisser les 30 lits ouverts jusque fin 2023 et donc de prendre l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture au public. Une décision sera à prendre pour 2024. Un contact sera pris avec Manche Tourisme pour les informer de la situation.

### **Entretien des chemins communaux**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal qu'il a reçu la visite de Madame FLAUX demandant que la commune fasse débroussailler le chemin communal qui permet d'accéder à son habitation.

Monsieur Nicolas HEURTEVENT, conseiller municipal, se charge de demander des devis pour assurer la prestation.

### **Ouverture de deux comptes de « dépôt de fonds au trésor (DFT) N°2023-02-02**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, qu'avec la nouvelle organisation de la trésorerie de Valognes, il y aurait lieu de demander l'ouverture de deux comptes de « dépôt de fonds au trésor » pour les deux régies municipales, de la salle communale (Madame CEUNINCK Isabelle) et du gîte d'étape (Monsieur CAUCHARD Philippe).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, donne son accord à l'ouverture des deux comptes de « dépôt de fonds au trésor »

### **Informations et communications diverses**

#### **Participation aux écoles privées**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à sa rencontre avec Monsieur le Maire de Valognes, la ville de Valognes prendra à sa charge en 2024, les frais de scolarité des enfants de l'école Sainte-Marie. Une compensation de l'Etat sera versée directement à la ville de Valognes. Si celle-ci ne rembourse pas totalement les frais de scolarité, la commune d'HEMEVEZ s'engage à verser la différence. La commune d'HEMEVEZ doit s'acquitter des sommes restantes dues pour 2020/2021 et 2021/2022.